

Juillet ou octobre ? C'est aux collègues de choisir !

Face à cette nouvelle réorganisation d'ampleur, la CFDT a multiplié les négociations pour obtenir un maximum de contrepartie. La Direction souhaite basculer sa Réorg en juillet (période de trafic moins fort), alors que l'accord actuel va jusqu'au 16 octobre 2019 ! La CFDT s'était engagée à arracher des contreparties et à solliciter l'avis des facteurs de Boissy PDC avant toute décision finale.

Quelles contreparties ?

Réorganisation Juillet 2019	Réorganisation Octobre 2019
<p>Accord sur 4 ans</p> <p>Séca estivale du 08 au 13 juillet</p> <p>Promotions 1.3 : 4</p> <p>1 RC pour chaque agent</p>	<p>Sans accord</p> <p>Sécabilité du 08 juillet au 31 août</p> <p>Promotions 1.3 : ?</p> <p>-</p>



Bulletin d'adhésion

Conformément à l'accord de 2017, chaque facteur qui bascule en mixte percevra 200 euros brut. Aucun agent ne devra dépasser les 30 jours de séca sur l'année 2019 même si certains collègues ont dépassé les 15 jours

La CFDT vous propose d'échanger sur cette réorganisation et sur les éléments négociés lors d'une HMI le 17 mai 2019 à 8h30

A l'issue, la CFDT organisera un vote à bulletin secret concernant la date de bascule de cette réorganisation.

LA CFDT CONTINUE D'EXIGER :

- Le 1.3 pour tout le Personnel ayant les 2 ans d'anciennetés requises
- La Classe 2 pour les agents de cabine
- Des CDI pour les alternants et pour les CDD qui remplissent les conditions
- La prime d'équipe pour tout le personnel

